



décimé les colonies d'abeilles. Sa présence sur l'île impacte le travail des apiculteurs et surtout l'état de santé des abeilles locales.

II. Les acteurs de la filière et sa gouvernance

Les apiculteurs

A compter du 1^{er} janvier 2010, les apiculteurs – professionnels ou non professionnels – ont obligation de faire chaque année une déclaration de détention et d'emplacement de ruches entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. En 2020, ces déclarations ont permis de recenser 691 apiculteurs à La Réunion. Ces derniers disposaient de 20 807 colonies réparties dans 1 241 ruchers (voir Fig. 1).

Parmi les ruches de l'île, 1 031 sont conduites selon les exigences de l'agriculture biologique. Cela représente 5 % du total des colonies. C'est une baisse de 22,6 % par rapport à l'année précédente (1 332 ruches).

Les apiculteurs professionnels (qui cotisent à l'AMEXA) sont au nombre de 122 et représentent 18 % du total des apiculteurs. Ils détiennent 12 500 ruches soit 60 % des ruches et produisent 80% environ de la production totale de miel de l'île.

Peu de professionnels vivent à 100% de l'apiculture. En 2020, 27 apiculteurs réunionnais ont plus de 150 ruches et peuvent prétendre à un revenu supérieur ou égal au SMIC (4 % des apiculteurs).

Quelques jeunes agriculteurs se sont installés pendant l'année 2020.

Actuellement, 55 % des apiculteurs ont plus de 50 ans.

Association pour le Développement de l'Apiculture à la Réunion (A.D.A.R)

L'ADAR est la première organisation professionnelle apicole. Elle a été créée le 15 juin 2007 et fédère l'ensemble des organisations apicoles (COOPEMIEL, Syndicat apicole, GDS) et les représente auprès des instances départementales, régionales et nationales. En 2020, elle compte 59 adhérents pour 9 321 ruches. Cela représente 45 % du cheptel déclaré et une production potentielle de 150 tonnes de miel. L'association porte le Programme de Développement Apicole avec la Chambre d'Agriculture.

En 2020 et 2021, l'ADAR mène en partenariat avec le CYROI un projet d'analyse et de caractérisation des miels en vue de la demande du label AOP.

COOPEMIEL DE BOURBON

La COOPEMIEL a été fondée en 1967 et comptait 28 adhérents en 2020 dont 26 ont livré du miel (voir Fig. 2). Après une excellente année 2019, la production 2020 des 3 320 ruches retrouve un niveau plus normal à 33 tonnes (production moyenne de 43 tonnes sur 6 ans). La coopérative assure l'achat de

miel, son extraction, son conditionnement et sa commercialisation. La majeure partie de la production est destinée à la grande distribution. La structure emploie deux salariés dont un technicien.

Groupement de Défense Sanitaire (G.D.S)

Le GDS assure une surveillance sanitaire des ruchers de l'île. Depuis le 18 octobre 2017, le GDS possède un agrément pour la gestion d'un Programme Sanitaire d'Élevage Apicole. Son objectif principal est de pouvoir proposer pour tous les apiculteurs adhérents des traitements contre le *Varroa destructor*. Le GDS emploie un vétérinaire spécialisé en maladies et parasites des abeilles ainsi que deux techniciens sanitaires apicoles.

Syndicat Apicole de La Réunion (S.A.R)

En 2020, le SAR compte 179 adhérents – professionnels ou non – qui possèdent 8 051 ruches. Parmi eux, les professionnels sont au nombre de 53 (30 %) pour 6 969 ruches (87 % du total). Le syndicat assure la défense des intérêts des apiculteurs et la promotion de l'apiculture. Il participe à des ruchers pédagogiques pour sensibiliser le grand public, les touristes et surtout les scolaires au rôle primordial des abeilles dans la biodiversité. Le

Fig. 2 - Evolution de la COOPEMIEL de 2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'adhérents	29	27	20	25	26
Nombre de ruches	3 133	3 275	2 710	3 174	3 320
Production moyenne par ruche (kg)	17,6	9,1	9,1	23,2	9,9

Source : COOPEMIEL



SAR assure par ailleurs des formations « initiation à l'apiculture ».

Dans le cadre du programme LEADER, le syndicat travaille depuis 2019 sur la création d'une miellerie collective située à La Plaine des Cafres au 23^{ème} km. Les travaux sont terminés depuis février 2020 et les premières extractions de miel ont commencé en mai 2020. 62 adhérents du syndicat (35 %) envisagent d'utiliser ce nouvel outil et 1 596 ruches seraient concernées pour une production potentielle de 24 tonnes. Deux annexes à la miellerie sont mises en place pour le recyclage de la cire d'abeille et la fabrication de sucre candi pour le nourrissage des colonies.

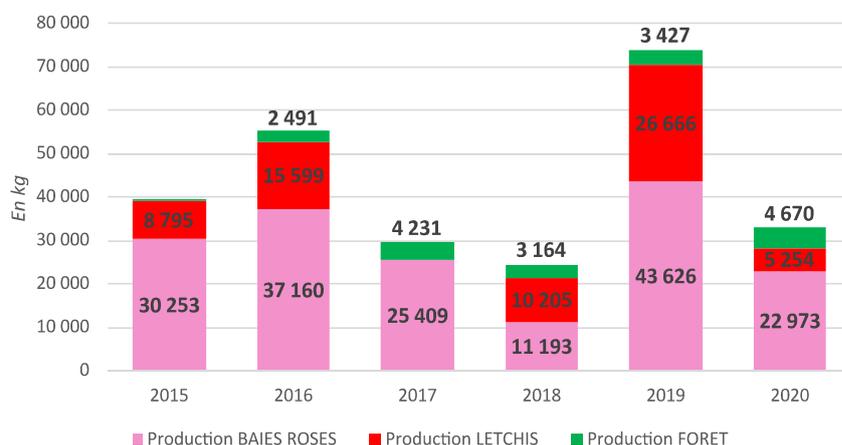
Chambre d'Agriculture

La Chambre d'agriculture emploie un technicien spécialisé en apiculture. Outre l'accompagnement des apiculteurs professionnels (conseil personnalisé, dossiers de subvention, etc.) et leur formation, il réalise actuellement un *Guide technique et de bonnes pratiques apicoles* qui prend la forme de 20 fiches techniques illustrées (70 % déjà réalisées en 2020 et 30 % à réaliser en 2021). Il participe par ailleurs aux actions menées avec les partenaires de la production apicole.

III. Les chiffres de la production

La production apicole est très fluctuante car soumise à de nombreux aléas. Par ailleurs, le nombre de ruches en production est toujours très incertain malgré l'obligation faite aux apiculteurs de réaliser une déclaration annuelle de ruches. La situation s'améliore cependant, par

Fig. 3 - Evolution des achats de miel par la COOPEMIEL



Source : COOPEMIEL

Fig. 4 - Estimation de la production de miel à La Réunion en 2020

Production de miel des apiculteurs professionnels	
Nombre de ruches	12 500
Rendement moyen (kg/ruche)	12,04
Production de miel (kg)	150 500
Production de miel des apiculteurs non professionnels	
Nombre de ruches	9 500
Rendement moyen (kg/ruche)	6
Production de miel (kg)	57 000
PRODUCTION TOTALE (kg)	207 500

Source : Chambre d'agriculture de La Réunion

exemple avec l'obligation de réaliser une déclaration de ruches pour pouvoir bénéficier des traitements du GDS.

Les données relatives aux adhérents de la COOPEMIEL sont les plus fiables (voir Fig.3). Elles montrent la prépondérance du miel de baies roses.

Avec une production voisine de 300 tonnes, 2019 avait été une très bonne année pour les apiculteurs de La Réunion. La production 2020 est plus moyenne : on peut l'estimer à 208 tonnes (voir Fig.4).



IV. Le marché du miel

Le prix du miel

Le prix d'achat du miel par la COOPEMIEL fait référence. Il intègre les aides du POSEI et atteint un montant global de 10 € par kg (voir Fig.5). C'est la coopérative qui assure la transformation et la commercialisation du produit.

Hors coopérative, le prix de vente des apiculteurs indépendants varie de 12 à 16 €/kg, pour un prix moyen de 14 €/kg.

Importations

En 2020, 478 tonnes de miel ont été importées sur l'île pour un montant global de 2,2 millions d'euros (voir Fig.6). Les importations ont fortement augmenté sur les 10 dernières années (+ 276 %).

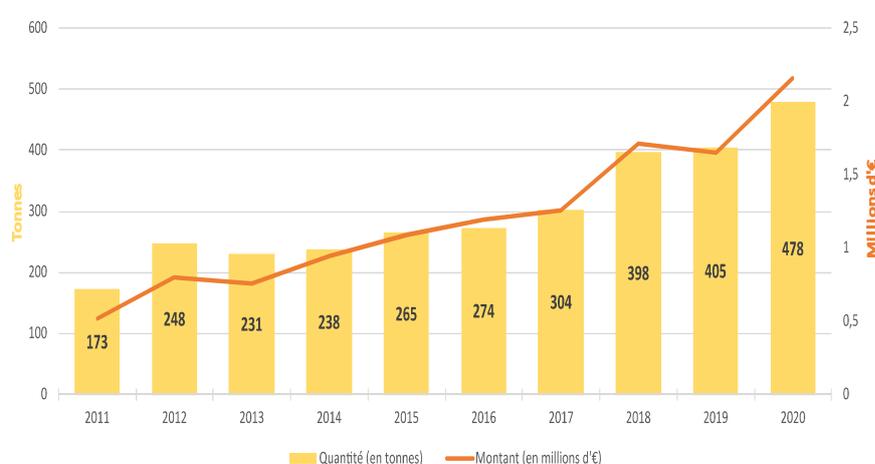
L'essentiel du miel importé à La Réunion en 2020 provient de la métropole (98 %). Cela représente une tonnage 471 tonnes pour une valeur de 2,1 M€. Du miel est aussi importé de Turquie (0,7 %), de Belgique (0,4 %) ou d'Espagne (0,3 %).

Fig. 5 - Prix d'achat du miel par la COOPEMIEL

	2018	2019	2020
Prix d'achat par la COOPEMIEL (€/kg)	4	6,5	6,5
Aide POSEI «fidélisation» (€/kg)	3,5	3,5	3,5
Montant versé à l'apiculteur (€/kg)	7,50	10	10

Source : COOPEMIEL

Fig. 6 - Importations de miel à La Réunion sur 10 ans



Source : Douanes



Remerciements

Cette fiche consacrée à la filière apicole réunionnaise a été réalisée avec la collaboration de Mme Christiane GRIMAULT, de la COOPEMIEL, et de M. Henri BEGUE, de la Chambre d'Agriculture de La Réunion.